



La perliculture en 2009

Dans un contexte international où la demande est encore en baisse, le secteur de la perliculture en Polynésie française est dans une situation difficile en 2009, avec un prix de la perle faible qui ne correspond plus à un produit de luxe. Les exportateurs ont profité de la suspension du DSPE pour écouler leurs stocks importants de perles cumulés depuis plusieurs années, au détriment de la qualité. Les volumes exportés ont explosé en 2009, tandis que la valeur diminue encore pour revenir à un niveau jamais enregistré depuis 1993. Les ventes d'ouvrages en perles sont laissées de côté depuis la suspension de la DSPE ; la baisse amorcée au dernier trimestre 2008 se confirme, et les exportations sont en chute libre en 2009, ne représentant plus que 3 % des exports de produits perliers (13 % en 2008).

Même si les surfaces lagunaires ouvertes à la perliculture sont en baisse en 2009, elles sont aujourd'hui plus nombreuses qu'en 2005, tout comme les greffeurs étrangers, tandis que les effectifs salariés correspondants diminuent, tout comme le chiffre d'affaires, et les exportations dont les recettes sont très en deçà des capacités du secteur.

La production

Début 2009, le nombre d'îles et atolls abritant une activité de perliculture est toujours de 27 îles. Cela concerne 571 concessions maritimes (-13 % en un an), pour une surface totale de 8 360 hectares (-18 %). La surface moyenne des concessions diminue de 8 %, soit 18 hectares. À lui seul, l'archipel des Tuamotu regroupe 70 % des concessions (-10 points) et 80 % des surfaces, réparties sur 22 atolls. L'archipel des Gambier abrite 93 concessions (-2) pour une surface totale de 1 225 hectares (17 % des concessions).

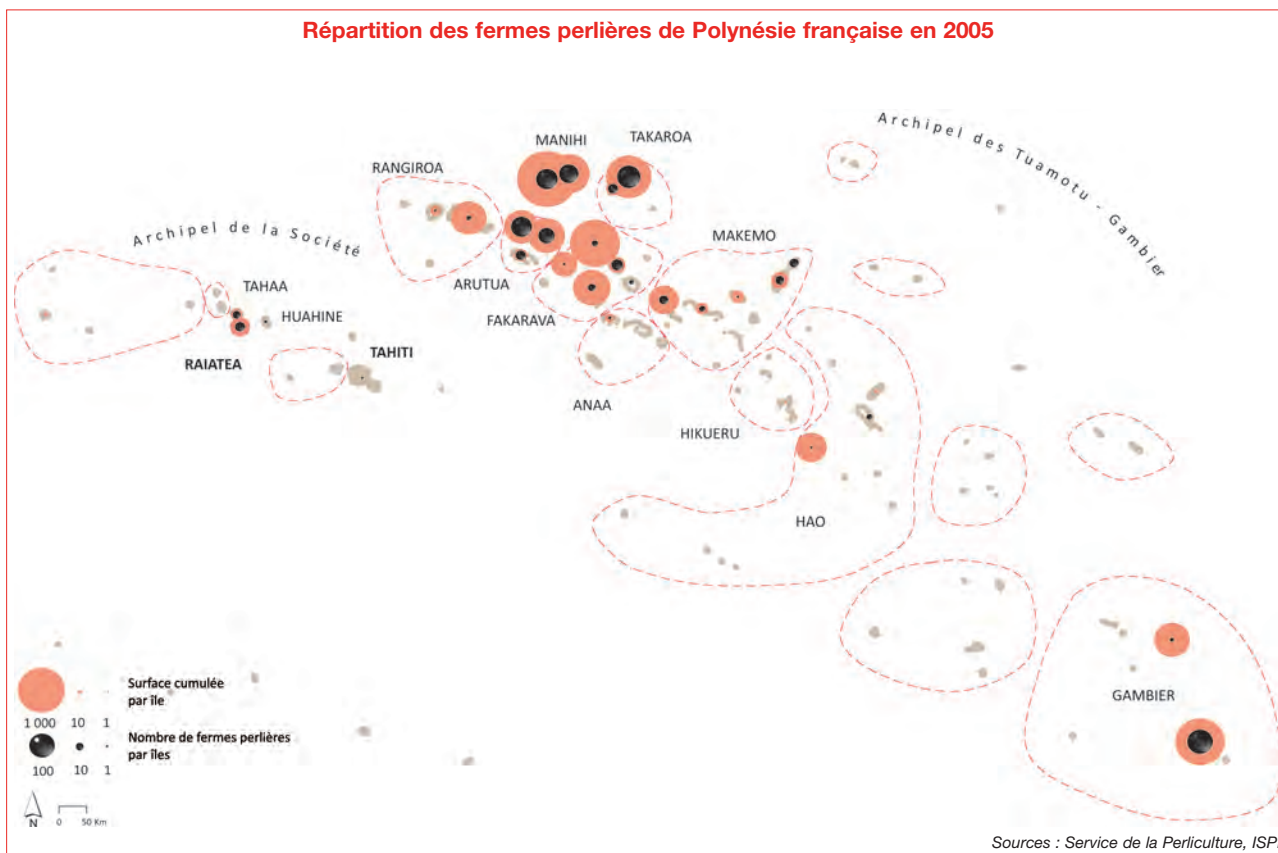
La grande majorité des fermes sont des exploitations familiales de petite taille, qui ne représentent que 20 % de part de marché, tandis qu'une quinzaine d'entreprises, à gros volume de production, représentent 60 % de part de marché.

Dans le cadre du plan de relance de la perliculture, il est prévu la mise en place d'un « numerus clausus » par île, déterminant un quota de production de perles en fonction de la superficie maximale exploitée par la concession.

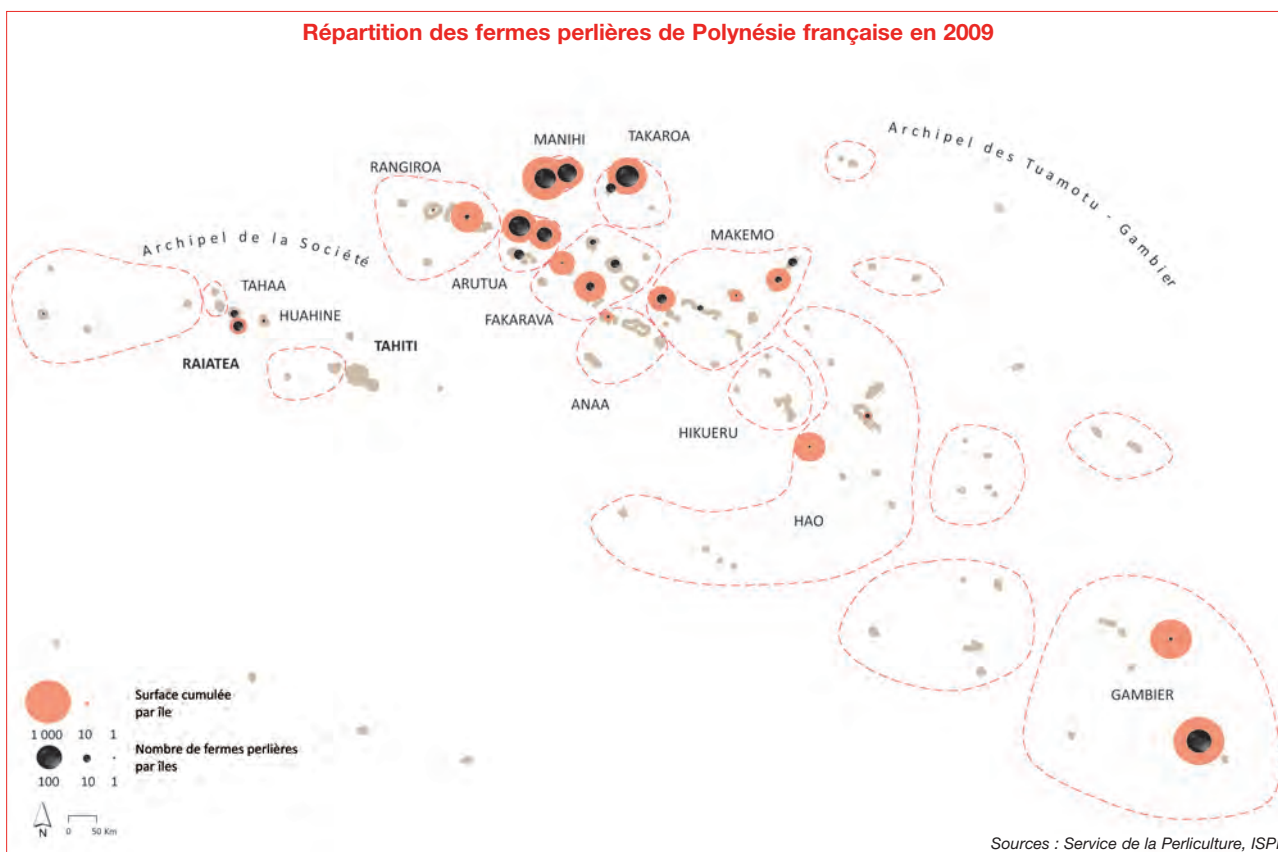
Depuis le 1^{er} janvier 2004, une carte professionnelle de producteur d'huîtres perlières et/ou de producteur de perles de culture de Tahiti est obligatoire pour pratiquer l'activité de perliculture. Fin 2009, le service de la perliculture dénombre 460 producteurs d'huîtres perlières et 460 producteurs de perles de culture brutes (respectivement -14 % et -10 % sur un an).

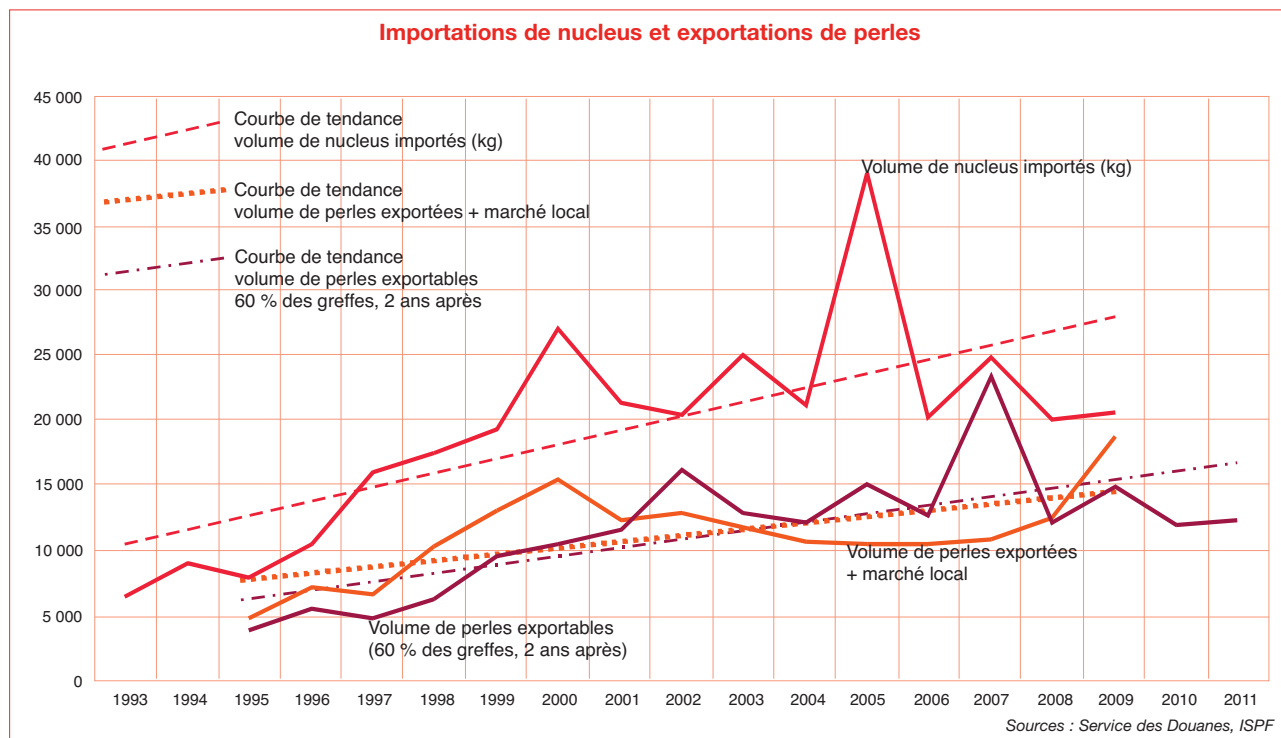
En 2009, les importations de nucleus augmentent de 3 %, soit 20,6 tonnes, légèrement moins que la moyenne de ces cinq dernières années (25 tonnes). 99 % des nucleus importés sont en nacre. Le reste est en corail. Dans le cadre du plan de relance de la perliculture, la mise en place prévue d'un « numerus clausus » impliquera la création d'une structure unique de distribution de nucleus.

Répartition des fermes perlières de Polynésie française en 2005

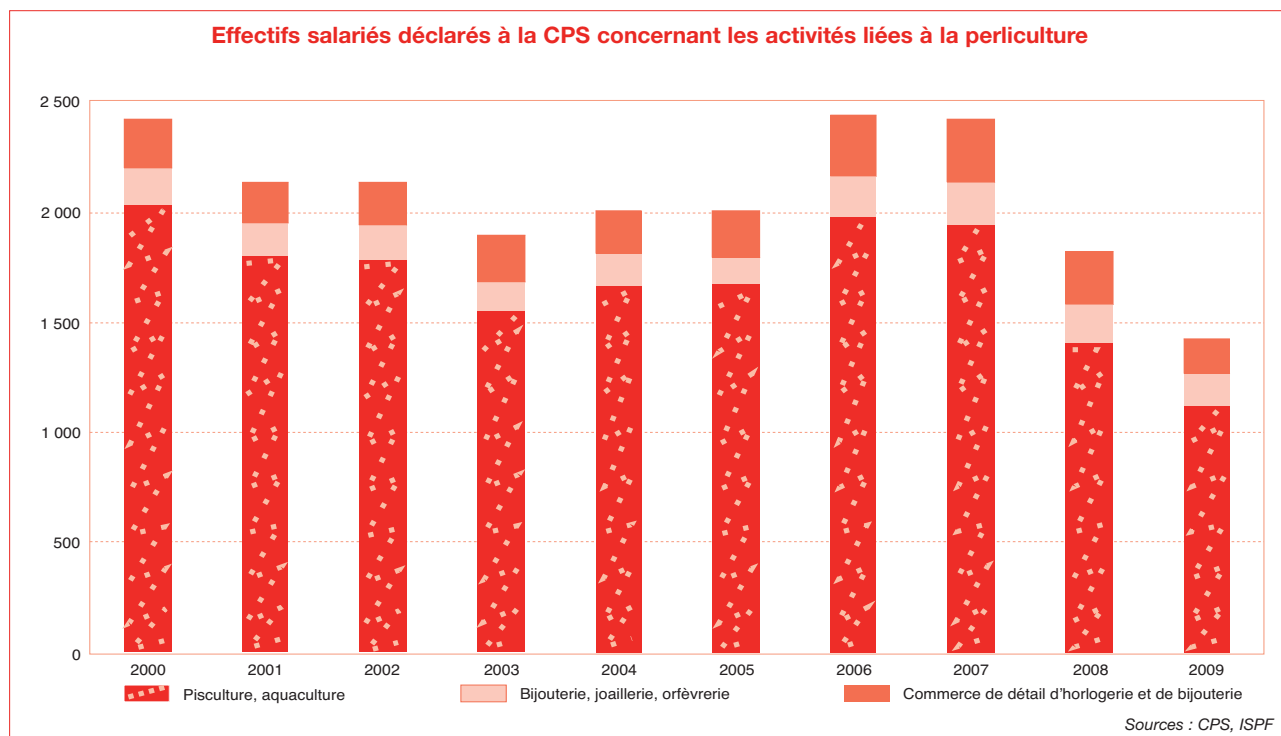


Répartition des fermes perlières de Polynésie française en 2009





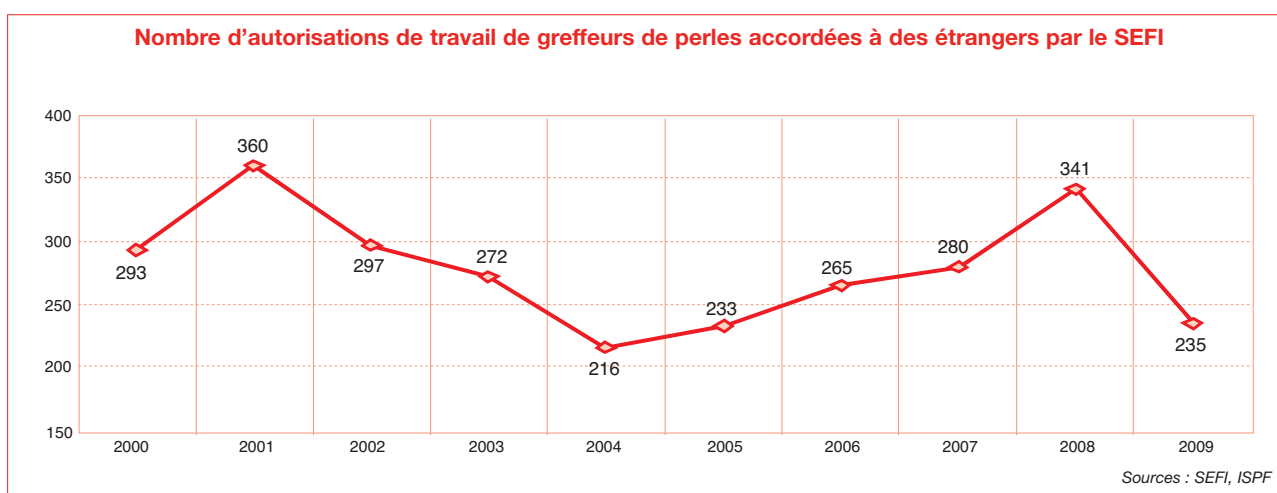
Concernant l'emploi, en décembre 2009, les activités de la « pisciculture, aquaculture » comptent 1 124 salariés (dont l'essentiel est issu de l'aquaculture), soit une baisse de 20 % par rapport à 2008.



Il existe d'autres activités liées à la perliculture, comme les industries de la « bijouterie, joaillerie » dont les effectifs diminuent de 17 %, et les « commerces de détail d'horlogerie et de bijouterie » (-33 %).

Selon le dernier **recensement de la population**, le nombre de personnes vivant des activités de pêche, aquaculture s'élevait à 3 700 personnes en 2007.

En 2009 le SEFI a délivré 694 **autorisations de travail à des étrangers**, dont 235 dans le secteur de la pêche, aquaculture. Ce secteur reste le plus concerné en raison du recours à des greffeurs, et ce malgré la crise que traverse la perliculture. Ce sont principalement des ressortissants chinois qui exercent en qualité de greffeur dans le secteur de la perliculture. En quelques années, grâce à leur excellent rapport prestation/coût, ils ont pris la place des greffeurs japonais qui ont quasiment disparu du secteur.



Conclusion

Sur la dernière décennie, on peut distinguer 3 phases quant à l'évolution des indicateurs de production du secteur :

- Avant 2004

Le recensement du secteur perlicole effectué entre 2001 et 2003 a permis de réguler le secteur en diminuant les surfaces exploitées, le nombre de producteurs et donc les effectifs salariés y compris les greffeurs étrangers. L'objectif étant de redresser le chiffre d'affaires du secteur en chute libre (dont les recettes à l'export).

- De 2004 à 2008

Les effectifs vont rapidement repartir à la hausse (dès 2004), suivront ensuite les cartes de producteur et les greffeurs étrangers dont le nombre ré-augmente à partir de 2005. Ce n'est qu'en 2006 que les surfaces exploitées repartent à la hausse. Le chiffre d'affaires va lui aussi augmenter en 2006, puis en 2007. Les recettes à l'export, qui ré-augmentent dès 2004, resteront quasiment stables jusqu'en 2007.

- Après 2008

La reprise du chiffre d'affaires du secteur n'aura été que de courte durée puisqu'il repart en baisse en 2008, tout comme les exportations et les effectifs salariés. Le réajustement se fait donc au niveau de la production, avec une baisse des greffeurs, des cartes de producteurs et des surfaces.

La pré-commercialisation

Des contrôles de plus en plus nombreux

Dans le cadre de la restructuration du secteur entamée en 2001, un **contrôle de la qualité** des perles est effectué par le Service de la Perliculture.

En 2009, 11,4 millions de perles ont été contrôlées (+43 %), correspondant à un poids total de 17,4 tonnes (+37 %). Le poids moyen des perles contrôlées est stable depuis 3 ans à 1,52 gramme la perle. Quant au nombre de perles détruites par le Service de la perliculture, il augmente de 13 % soit 270 kg.

Fin 2009 a été créée la **Maison de la Perle**, un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) dont les missions, avant celle de la commercialisation, seraient le contrôle des perles, le tri, leur **labellisation** par des experts agréés, et la délivrance d'un certificat classifiant la production et garantissant une valeur au lot expertisé.

Les entreprises franches

En 2009 on dénombrait 8 **entreprises franches**, soit une de moins qu'en 2008. Ce type d'entreprise a été créé en 2004 afin de permettre à certains exportateurs d'être affranchis du DSPE. Le principe est le suivant : ces entreprises importent le matériel nécessaire pour créer des bijoux à partir de perles de Tahiti qui doivent obligatoirement avoir été percées et montées pour pouvoir être exportées, sans payer de DSPE. L'objectif était aussi d'apporter de la valeur ajoutée au produit en créant de vrais bijoux. Malheureusement peu d'entreprises ont joué le jeu, la plupart se contentant de percer et d'enfiler des perles de moyenne qualité.

Les cartes de négociant sur une légère tendance à la baisse

Depuis janvier 1999, les négociants doivent aussi disposer d'une **carte professionnelle** assurant leurs compétences ; elle s'obtient à l'issue d'un examen professionnel portant entre autres sur le commerce, le droit, et complétée par une épreuve de tri des perles. Cette carte est assortie de garanties bancaires qui protègent les transactions. Le nombre de négociants est en baisse depuis plusieurs années. En 2009, une seule nouvelle carte a été attribuée, pour 3 résiliations, ramenant à 30 le nombre de cartes de négociant actives (-2).

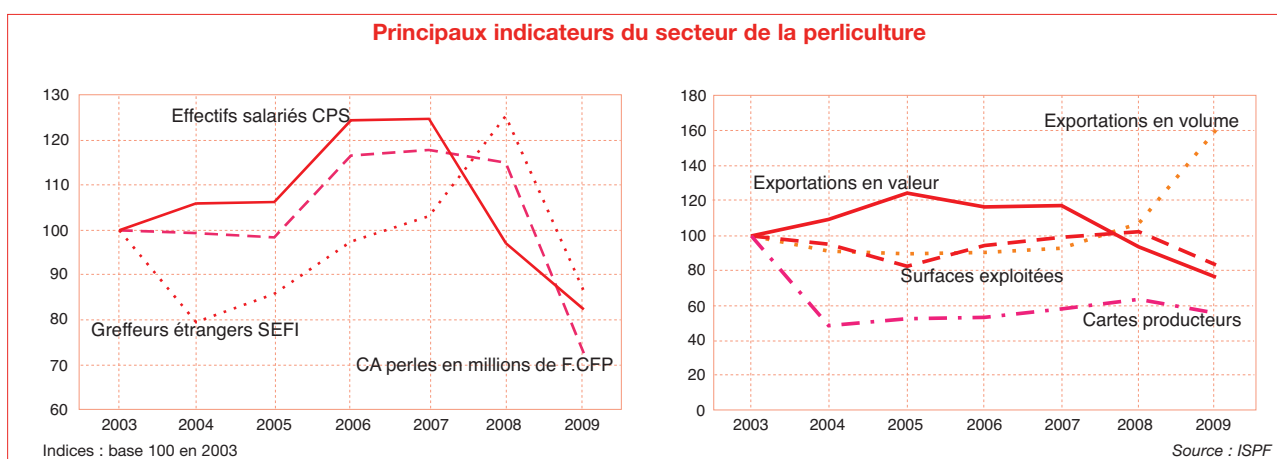
La promotion en panne

La perliculture polynésienne se caractérise par une grande majorité de petits producteurs, qui ont choisi d'organiser la **promotion** au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE). Mais avec le ralentissement des exportations de perles et surtout des recettes liées au DSPE, le principal G.I.E., Perles de Tahiti, a commencé à rencontrer des problèmes de financement. Après quinze ans d'existence, la suppression de la

taxe de 200 F.CFP par gramme de perle exportée sonne le glas du Groupement d'intérêt économique qui servait la promotion de la perle polynésienne dans le monde ; le GIE Perles de Tahiti a ainsi été placé en liquidation judiciaire début 2009, et dissout début 2010.

C'est ainsi que dans la transition, de 2008 à 2009, sans réelle stratégie de promotion et de commercialisation, la surproduction s'est amplifiée entraînant une baisse des prix. Au lieu d'adopter des stratégies différenciées sur différents marchés-cibles, comme le faisait le GIE, les professionnels ont privilégié le vecteur de la vente aux enchères. Et ceci, en abandonnant progressivement le marché traditionnel et historique de la perle, à savoir le Japon, au profit de la nouvelle principale place de négoce, Hong Kong.

Une nouvelle fiscalité est prévue pour financer la promotion du secteur : la Contribution à l'Organisation de la Perliculture (COP) de 50 F.CFP/perle.



La commercialisation

Les ventes aux enchères

Jusqu'en 2007, le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) organisait chaque année des ventes aux enchères en Polynésie française (en général 3), mais aussi à Shanghai et Hong Kong depuis 2006. Les ventes aux enchères de Tahiti ayant pour objectif de fournir des perles aux acheteurs locaux et étrangers, ceux qui ne peuvent pas participer aux ventes aux enchères internationales de perles de Tahiti (5 à Hong Kong tout au long de l'année, 2 à Kobe au Japon). Les exploitations plus importantes commercialisent plus facilement leur production à l'extérieur, elles ont l'assise financière suffisante pour organiser leurs propres ventes sur les marchés internationaux. Selon l'état du marché et la conjoncture favorable ou non, le circuit de commercialisation des perles privilégie soit les traditionnelles ventes aux enchères, soit l'achat direct dans les fermes perlicoles. Depuis quelques années, les ventes aux enchères se font plus rares, et ont un succès mitigé. Les perles de culture de Tahiti sont plus fréquemment vendues par contrats privés entre les producteurs et les négociants.

En 2007, une seule vente aux enchères a été organisée à Tahiti, et n'a pas eu les résultats escomptés ; le GIE a préféré limiter les ventes afin de préserver le prix moyen de la perle au gramme. En 2008, l'unique vente aux enchères organisée a permis de vendre 75 % des 230 000 perles présentées, avec un prix moyen en hausse de 23 % par rapport à la dernière vente (soit 1 600 F.CFP).

En 2009, seules des ventes aux enchères à Hong Kong ont été organisées, donnant plus de pouvoir aux acheteurs asiatiques. En outre, l'essentiel du chiffre d'affaires du secteur se fait à l'étranger.

Le chiffre d'affaires du secteur (déclaré en Polynésie française)

En 2009, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur perlicole soumis à la TVA s'élève à 191 millions de F.CFP¹ soit une baisse de 13 %. Si l'on inclut les industries et commerces de l'horlogerie, bijouterie, le chiffre d'affaires s'élève alors à 4 milliards de F.CFP en 2009, soit une baisse de 37 %. Le chiffre d'affaires des industries diminue de 46 %, et le plus conséquent, celui des commerces (63 % du total) diminue de 28 %. Les ventes aux enchères ayant toutes été organisées à Hong Kong en 2009, la majorité du chiffre d'affaires de ce secteur s'est faite hors du territoire.

Les exportations

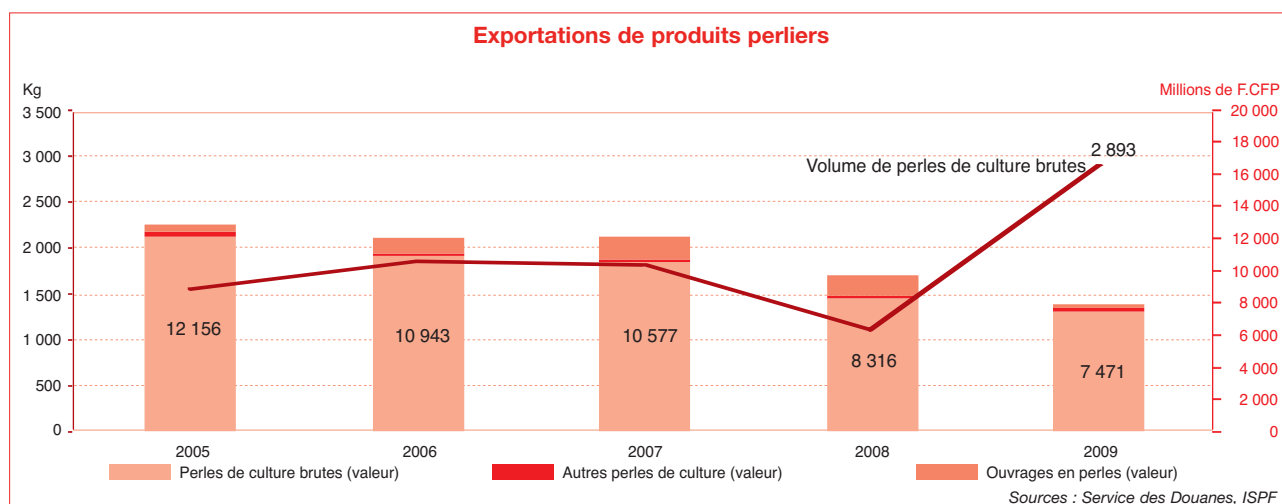
En 2009, les exportations de produits perliers ont rapporté 7,9 milliards de F.CFP à la Polynésie française, soit une baisse de 19 % par rapport à 2008. Les recettes reviennent ainsi à leurs niveaux de 1993. Parallèlement, les volumes correspondants sont en hausse de 50 %, ce qui a pour effet de faire à nouveau baisser le prix au gramme, à 480 F.CFP (contre 890 F.CFP en 2008).

Les exportations de produits perliers sont réparties en trois catégories ; les perles de culture brutes représentent plus de 90 % des recettes à l'export, les ouvrages en perles environ 3 %, et les autres perles (keishis, biwas, etc.) de 1 à 3 %. Après 2004 et la création des entreprises franches, les exportations d'ouvrages en perle ont pris plus d'importance, représentant jusqu'à 13 % des exportations en 2008 (86 % pour les perles de culture brutes). Mais la suspension du DSPE en 2008 a renversé la tendance et marqué la fin de l'essor des ouvrages en perles (3 % des exportations de produits perliers, et 95 % pour la perle de culture brute).

Par produit :

► Les perles de culture brutes

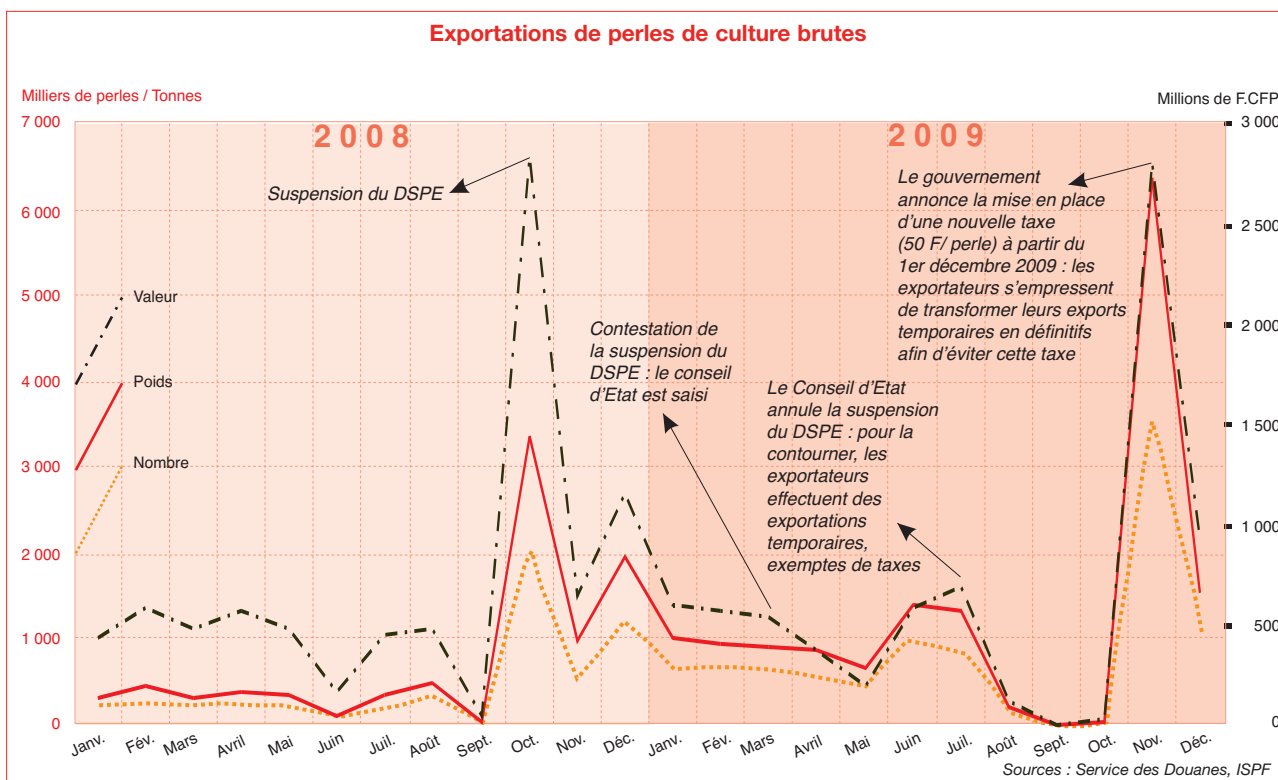
Les résultats de la perle de culture brute à l'exportation enregistrent de tristes records en 2009. Les recettes diminuent à 7,5 milliards de F.CFP (-10 %), tandis que le volume



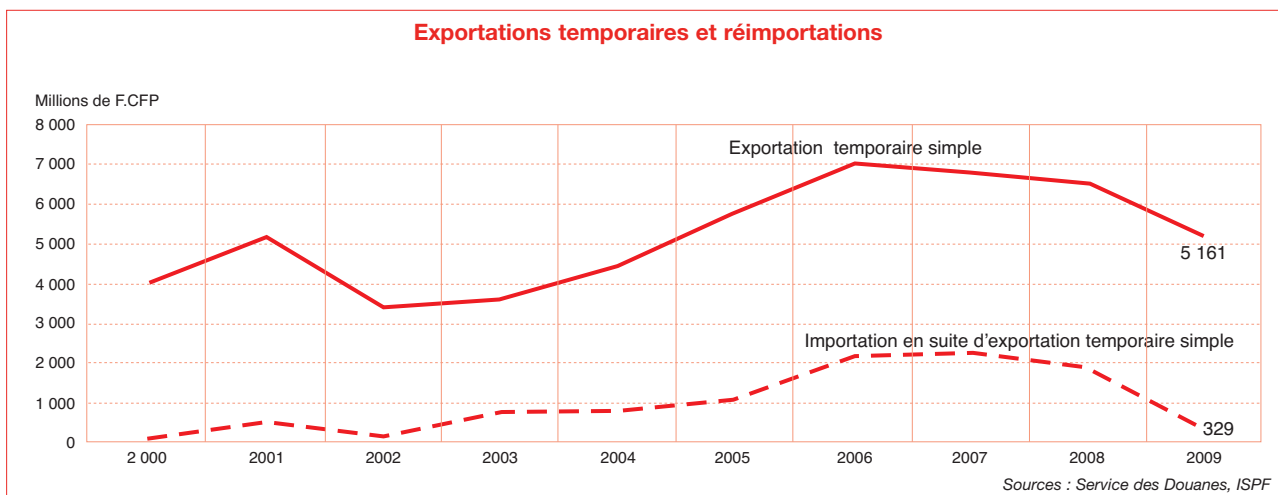
1 : ce chiffre est bien inférieur aux recettes perlicoles à l'export du fait de nombreux systèmes fiscaux différents touchant les perliculteurs, les chiffre d'affaires soumis à la TVA n'étant que l'un d'entre eux.

exporté atteint 15 tonnes (+68 %), des niveaux jamais enregistrés. Ces tendances inverses et extrêmes font plonger le prix de la perle au gramme à 490 F.CFP (-46 %). Le nombre de perles exportées augmente lui aussi à un niveau élevé (9,8 millions, +80 %), faisant chuter le prix de la perle à 760 F.CFP. Mais cette baisse de prix est essentiellement due à une baisse de la qualité des perles ; le poids par perle diminue (-6 % à 1,56 gramme), et les perles de catégorie C et D étaient plus nombreuses cette année, selon les contrôles effectués par le service de la perliculture, qui précise que la demande de petites perles de basse qualité existe à l'étranger. Trop de perles et de trop faible qualité conjugué à la quasi-absence de promotion sur le produit, ont conduit à un effondrement du cours en 2009. En outre, si les volumes ont tant augmenté, c'est aussi parce que les contrôles douaniers ont été plus nombreux.

Exportations de perles de culture brutes



Exportations temporaires et réimportations

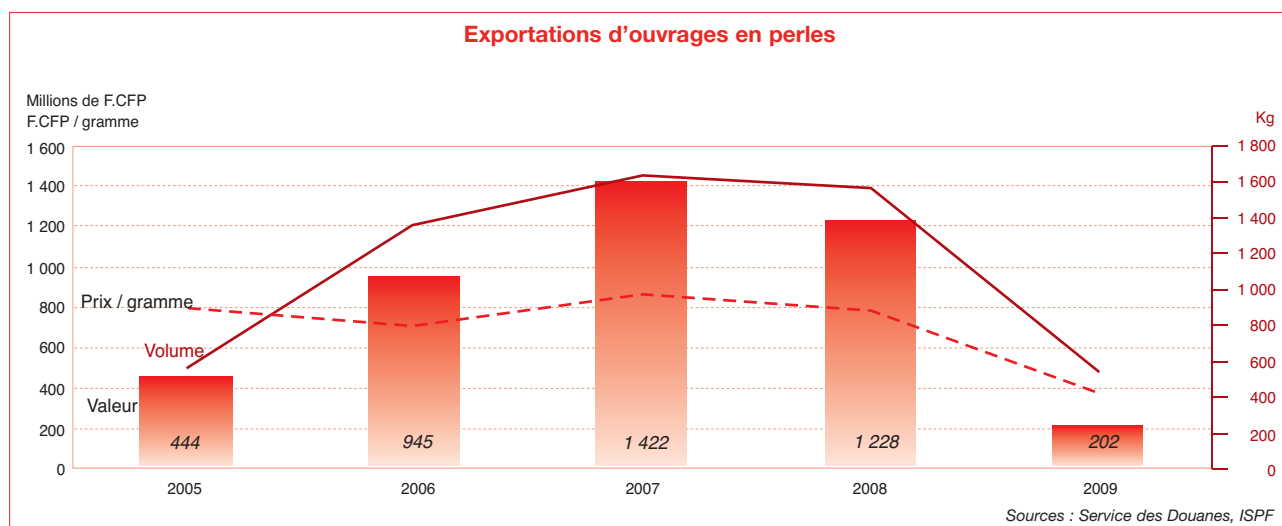


En 2009, les exportations de perles de culture brutes ont évolué en fonction des décisions politiques sur la remise en place ou non de la taxe à l'export. Les annonces du gouvernement ont influencé le comportement des exportateurs, mais au final, aucune fiscalité à l'export n'a été remise en place avant le 1^{er} décembre 2009.

Les ouvrages en perles

Le marché des ouvrages en perles avait fortement progressé à partir de 2004 lors de la création des entreprises franches, dont le but était d'éviter le DSPE grâce à des perles percées et montées. Jusqu'en 2004 ce marché ne représentait que 1 % des exportations de produits perliers, puis a progressé pour atteindre 13 % en 2008, et retomber à 3 % en 2009.

Depuis la suspension du DSPE au 1^{er} octobre 2008, les exportateurs ont déserté ce marché dont les recettes diminuent de 90 % par rapport à 2008. Sans le DSPE, la vente de perles brutes non montées est plus rentable avec un prix au gramme plus élevé (377 F.CFP/gramme pour les ouvrages en 2009, soit une baisse de 50 %).



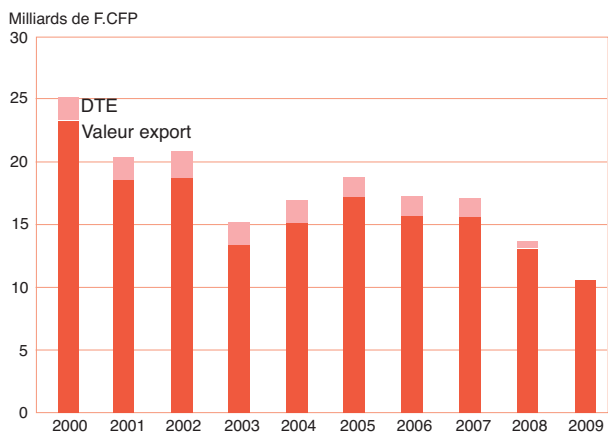
Les Taxes DSPE/COP

La promotion de la production des perles de Tahiti sur l'ensemble des marchés internationaux est financée directement par le GIE Perles de Tahiti, depuis 1993, grâce au fonds fiscal du DSPE (Droit Spécifique sur les Perles Exportées). Son montant a été réactualisé depuis 2001 à 200 F.CFP le gramme, et dont 80 F.CFP sont affectés à la promotion perlière. Cette taxe spécifique aux perles de culture est acquittée par le producteur et le négociant. Elle a été suspendue le 1^{er} octobre 2008, dans l'optique de relancer les exportations ; en 1999, elle représentait 8 % des recettes des exportateurs, contre 22 % en 2008, du fait de la baisse continue du prix moyen au gramme. L'année 2009 a été marquée par de nombreux rebondissements concernant la remise en place ou non de cette taxe, voire de sa modification. Le conseil d'État a finalement décidé d'annuler sa suspension en juillet 2009, sans pour autant prévoir un remboursement rétroactif par les exportateurs. Le DSPE est donc rétabli à partir de juillet à fin novembre 2009. Puis une nouvelle taxe a été mise en place à compter du 1^{er} décembre 2009, à raison de 50 F.CFP/perle brute exportée.

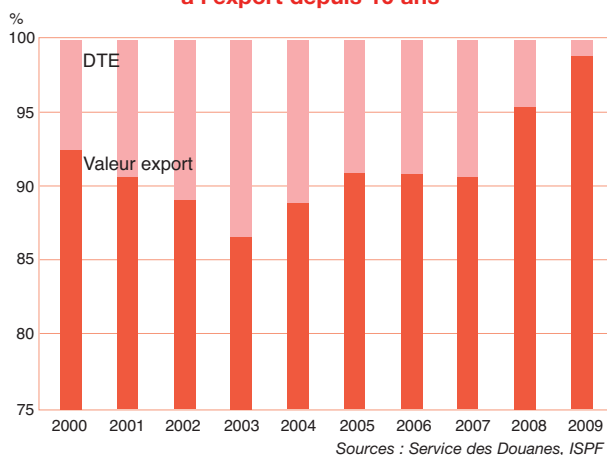
Une nouvelle formule de cette taxe est prévue pour 2010 (Contribution à l'Organisation de la Perliculture – COP).

La quasi absence de fiscalité à l'export en 2009 a mis un terme à l'existence du principal G.I.E., Perles de Tahiti, déjà en proie à des difficultés financières.

Recettes du DSPE et des produits perliers à l'export depuis 10 ans



Part des recettes du DSPE dans l'ensemble des recettes des produits perliers à l'export depuis 10 ans

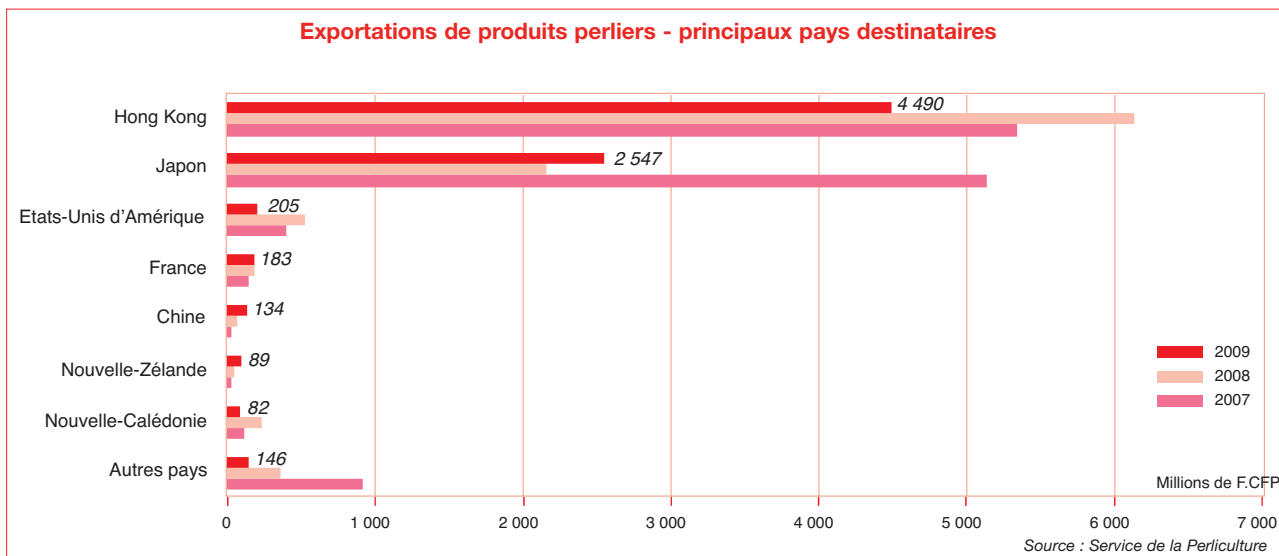


Sources : Service des Douanes, ISPF

Par pays destinataire

Depuis 2006, les professionnels de la perle privilégient les ventes aux enchères, et ce sont les négociants basés à Hong Kong qui dictent le marché. Depuis 2006, le marché traditionnel japonais est délaissé au profit de Hong Kong qui depuis représente de 50 à 60 % de nos exports de produits perliers. Ces derniers ont même réussi à habituer les clients internationaux (Japonais, Américains, Européens, Australiens...) à venir s'approvisionner chez eux. Hong Kong demeure donc le premier acheteur de produits perliers malgré une baisse de 27 % par rapport à 2008, tandis que le Japon – second marché – est en hausse de 18 %. Faute de promotion, le marché américain est en retrait de 61 % (plus orienté vers la bijouterie), mais demeure en troisième position. La France (-1 %) revient en quatrième position, qu'elle avait perdue en 2007 et 2008 suite aux achats importants de la Nouvelle-Calédonie (-65 %) en 2009. On remarquera la hausse importante de achats chinois (+120 %), et néo-zélandais (+90 %). Toutefois, les perles brutes à destination de la Chine ne coûtent que 420 F.CFP/gramme (contre 500 F.CFP en moyenne), et ne pèsent que 0,77 gramme (contre 1,6 gramme en moyenne) ; il existe bel et bien une demande étrangère pour les petites perles de qualité inférieure.

Exportations de produits perliers - principaux pays destinataires



Source : Service de la Perliculture

La Recherche et développement, veille sanitaire*

* : source et rédaction par le Service de Perliculture

Recherche et Développement

La recherche en perliculture s'organise autour de trois axes principaux :

- La pérennisation de la perliculture ;
- L'amélioration de la rentabilité des exploitations ;
- La prévention des risques sanitaires et écologiques.

En 2009, trois programmes de recherche associés et complémentaires illustrent ces différents thèmes :

1. Le groupement de recherche pour l'amélioration de la qualité des perles de culture de Polynésie française (GDR ADEQUA) officialisé par une convention cadre avec le Pays (service de la perliculture) fin décembre 2007. Les recherches ont débuté en 2008 pour une période de 4 ans. Il regroupe les efforts et les compétences d'une dizaine de laboratoires en Polynésie et en métropole autour de 6 actions dont l'influence est jugée essentielle pour l'amélioration de la qualité des perles de culture de Tahiti (les facteurs externes, le nucléus, le greffon, le sac perlier, la perle et la sélection des donneuses de greffons).

2. Le programme « Ressource génétique de la perliculture Polynésienne (REGENPERL) » a été présenté pour un financement État-Collectivité (Délégation à la recherche) le 1^{er} décembre 2008. Il répond à la thématique « Biodiversité terrestre et marine, outil du développement de la Polynésie française », et regroupe trois laboratoires en Polynésie française et un au Canada. L'objectif de ce programme est d'évaluer l'impact de la perliculture sur les populations sauvages de Pintadines (huîtres perlières) en termes de variabilité génétique. Mais aussi de répondre à des questions sur l'origine des naissains collectés dans nos atolls afin de préserver les populations de géniteur et finalement, pour proposer des solutions de préservation en améliorant le collectage, en optimisant les techniques d'élevage en écloserie et en conservant le patrimoine génétique d'huîtres perlières jugées intéressantes.

3. L'activité de recherche financée par le Fonds européen de développement (FED), dans le cadre du programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », consiste à analyser les interactions entre les huîtres perlières et leur environnement hydro-climatique. Elle se décline en trois activités de recherche (courantologie et climatologie – sources de nourriture – croissance, reproduction et larves) partagées entre 15 laboratoires et 30 chercheurs. Ces activités devraient permettre de proposer aux perliculteurs de mieux caractériser l'écosystème et d'envisager le développement d'outils et de méthodes permettant d'optimiser les stratégies de collectage avec le développement de modèles de croissance et de transport des larves de *Pinctada margaritifera*. Ces travaux permettront la mise en place d'un réseau de suivi des cohortes larvaires et du collectage afin de prévoir les secteurs et les périodes de collecte.

Activités sanitaires

Treize missions de veille sanitaire ont été menées, permettant de suivre onze exploitations perlicoles et d'estimer le taux d'infection des huîtres sauvages des îles du groupe Actéons. L'effort analytique a été d'environ huit cents diagnostics histologiques. Il a conforté les connaissances épidémiologiques relatives aux agents infectieux présents chez les bivalves de Polynésie française.

Deux alertes sanitaires ont eu lieu sans qu'il soit possible d'intervenir rapidement. L'ensemble des éléments exposés dans le rapport annuel 2008 et les récentes situations d'urgence rendent le projet d'évolution de surveillance sanitaire indispensable pour 2010. Des simulations seront menées sur le terrain, selon la nouvelle stratégie, dès que les moyens nécessaires au lancement du futur réseau auront été alloués.

- **Évolution du réseau d'épidémiologie-surveillance**

Passage de la veille sanitaire ciblée à la gestion des risques sanitaires.

Suite à la publication de l'arrêté n° 1 752/CM du 4 décembre 2008 relatif à la surveillance sanitaire étendue à l'ensemble des zones de production d'huîtres et de perles, ont été effectués : un courrier nominatif à tous les perliculteurs, l'affichage d'un poster aux assises de la recherche, la préparation d'une rubrique sanitaire sur le site web du service, la sensibilisation des formateurs du FED et un exposé / débat lors des journées de restitution de la recherche aux perliculteurs.

Une collaboration étroite avec le département QAAV du SDR a permis de finaliser le projet de loi du Pays instituant la commission de lutte contre les épidémies animales, préalable à l'inscription des maladies des huîtres à déclaration obligatoire au titre de la police sanitaire. Une veille sanitaire internationale a été mise en place ainsi que la restitution des résultats trimestriels aux instances sanitaires internationales (N.A.C.A., O.I.E.), via le SDR.

- **Production d'huîtres à l'écloserie de Rangiroa**

La maîtrise de la production larvaire a été obtenue grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire incluant l'emploi d'antibiotiques particuliers, sous la responsabilité du vétérinaire du service de la perliculture. Cette solution est provisoire et doit déboucher sur l'adoption d'un système ouvert sans adjonction de substances chimiques. Par ailleurs, afin de répondre aux normes de la médecine du travail, un réaménagement du laboratoire de l'écloserie et de son fonctionnement a été décidé, dans lequel des manipulations de produits chimiques s'effectuent quotidiennement.